

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
27 novembre 2025

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL,
Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT,
Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT,
Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier
MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX,
Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi
VUILLAUME, René WAGNER

Invité : Claude RICHARD

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Dominique GEORGE pouvoir donné à Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ, Christophe SONREL pouvoir donné à Philippe DANIEL

Absents : Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....20
Absents représentés.....7
Absents.....2
Votants.....27

Délibération 2025 067

FINANCES - DM 2 budget transport

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	7	27	0	0	0

À la suite de la demande reçue du SGC (service de gestion comptable) de Lunéville concernant l'affectation de 2 biens de la CCTLB au PETR lors du transfert de compétence, mal imputés en 2018, il a été procédé à leur transfert de comptes par certificat administratif.

1 seul des biens était alors amorti. Le SGC souhaite que le PETR procède à la rectification, ainsi il convient d'ajuster les crédits pour reprendre les amortissements de ces biens pour un montant de 3 831.53 €

Il convient pour ajuster les crédits :

- En fonctionnement : prendre les crédits en dépenses imprévues (022) pour les imputer en dotations des amortissements (6811)
- En investissement : réduire les crédits région (1312) suite au montant réellement perçu d'une aide pour les imputer en opération d'ordre d'amortissements des constructions sur sol d'autrui (28174)

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) – opération	Montant	Article (chap) – opération	Montant
022 (022)	-3 831.53 €		
6811 (042)	3 831.53 €		
Total dépenses	0 €	Total recettes	€

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) – opération	Montant	Article (chap) – opération	Montant
		1312 (13)	-3 831.53 €
		28174 (040)	3 831.53 €
Total dépenses	€	Total recettes	0 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 du budget transport selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 décembre 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.12.05 08:27:21 +0100
Ref:9996863-15074796-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 05/12/2025 à 08h47

Référence de l'AR : 054-200051134-20251203-2025_067-DE

Affiché le 05/12/2025 ; Certifié exécutoire le 05/12/2025